
Faculté de Droit et Sciences Sociales Université de Poitiers

[#]

Étudier à Poitiers en programme d'échange

[SEE ENGLISH VERSION](#) [/incoming-exchange-students/]

PROCÉDURE

Les étudiants dont l'établissement est un de nos partenaires ont la possibilité d'effectuer un séjour d'études dans notre Université. Pour venir étudier 1 semestre ou 1 année dans le cadre d'un échange universitaire, il faut avoir au préalable été sélectionné par son université.

Dans un premier temps, il est donc impératif que l'établissement d'origine nous informe par mail de la venue et de la durée du séjour des étudiants sélectionnés pour venir à Poitiers.

Cette information doit nous être communiquée **avant le 30 juin** pour un séjour à l'année (1er semestre) et **avant le 30 novembre** dans le cas d'une arrivée pour le second semestre.

L'étudiant recevra ensuite par mail un courrier d'information avec la procédure d'inscription et tous les renseignements utiles pour préparer sa venue à Poitiers.

Télécharger la [Fact Sheet \[PDF - 79 Ko\]](#) [

http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHIER=1326273350868&ID_FICHE=102391&INLII
] de la Faculté de Droit pour toutes les informations concernant la mobilité entrante dans le cadre du programme ERASMUS +.

OFFRE DE FORMATION

Les étudiants venant dans le cadre d'un programme d'échange peuvent suivre tous les cours de la première année (L1) à la 4e année (M1).

Attention: Les formations 2018-2019 sont en cours d'habilitation par le Ministère de l'enseignement supérieur : tous les cours sont indiqués sous réserve d'ouverture en septembre 2018

Télécharger la [liste des cours ouverts aux étudiants internationaux. \[PDF - 262 Ko\]](#) [

http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHIER=1326273351825&ID_FICHE=102391&INLII
] (2018-2019)

CRÉDITS ALLOUÉS AUX COURS DISPENSÉS À POITIERS

Afin d'aider les étudiants à tirer le plus grand profit de leur séjour d'études à l'étranger, l'Union Européenne a mis en place le système ECTS, ou système de transferts de "crédits" académiques de l'Union, qui permet **demesurer et de comparer les résultats académiques** et de les **transférer** d'un établissement à un autre.

Les crédits ECTS représentent le **volume de travail** correspondant à chaque enseignement par rapport au volume global d'une année universitaire complète dans l'établissement, à savoir : les cours magistraux, les travaux dirigés, les séminaires, le travail personnel en bibliothèque ou à la maison, et les examens ou autres modes d'évaluation.

Dans le cadre de l'ECTS, **60 crédits représentent le volume de travail d'une année d'études**, à savoir 30 crédits par semestre. Les crédits sont attribués aux étudiants qui réussissent les examens ou toute forme d'évaluation correspondant à chaque enseignement.

L'échelle de notation ECTS facilite l'interprétation des notes obtenues par les étudiants ; elle ne se substitue en aucun cas au système de notation en vigueur dans l'établissement. Les notes ECTS représentent plutôt un complément d'information sur les notes attribuées à l'étudiant par l'établissement dans lequel il poursuit ses études.

ORGANISATION DES COURS ET DES TD

· **Un cours magistral (CM) semestriel** dure de 20 à 30 heures. Certains cours magistraux peuvent être accompagnés de travaux dirigés (TD), lesquels sont de 10 à 20 heures par semestre.

L'étudiant en programme d'échange qui participe à un cours magistral sans TD, est soumis à un **examen oral** à la fin du semestre.

· **Les TD (travaux dirigés)** sont également semestriels et sont en complément de certains cours magistraux (CM). **Les TD sont optionnels pour les étudiants en programme d'échange**. Le sujet de chaque séance, donné une semaine à l'avance, porte sur l'approfondissement d'un point du cours. L'étudiant doit préparer chaque séance : exercices demandés (par exemple : préparation d'exposés), recherches en bibliothèque (lecture de la doctrine, manuels ou autre), analyse de la jurisprudence.

L'étudiant qui participe aux travaux dirigés obtient une **note de "contrôle continu"**, établie à partir du travail pendant les séances et de ses résultats aux « pré-colles » et « colles », examens écrits qui ont lieu en cours et en fin de semestre.

EXAMENS

L'évaluation des connaissances et des compétences prend la forme d'examens écrits ou oraux :

Les **examens oraux** (pour les cours suivis sans TD) durent une vingtaine de minutes. Le professeur donne un sujet que l'on prépare pendant 10 minutes et que l'on expose pendant 10 minutes.

Les **examens écrits** (pour les cours suivis avec TD) sont d'une durée de 3 à 4 heures. Chaque TD fait l'objet de 2 examens écrits: un examen de mi-semestre aussi appelé "précolle" et un examen de fin de semestre appelé "colle".

En cas d'échec à une épreuve, l'étudiant a la possibilité de se présenter à une 2^e session de rattrapage, **sauf pour les cours suivis avec TD**.

Toute absence à un examen ou à une épreuve, non justifiée par écrit dans un délai de 8 jours, est sanctionnée par un 0 sur 20.

Les **dates des examens**, de 1^{re} ou 2^e sessions sont fixées **exclusivement** par le Professeur chargé du cours en lien avec le service des relations internationales. L'étudiant doit prévoir sa présence à la Faculté jusqu'à la fin du déroulement des épreuves, et organiser en conséquence le retour dans son pays d'origine.

Le 13 mai 2015, une [Charte des examens des étudiants internationaux \[PDF - 324 Ko\]](#) [http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273352543&ID_FICHE=102391&INLII] a été votée par le Conseil de la Faculté de droit et des sciences sociales. Cette charte précise les modalités d'inscription et de participation aux cours et aux examens pour les étudiants en programme d'échange. Tous les étudiants accueillis dans le cadre d'une mobilité internationale sont tenus de signer cette charte à leur arrivée à Poitiers.

HÉBERGEMENT

Le Service des Relations Internationales de l'Université (SRI) met en ligne un formulaire de demande d'hébergement sur la page suivante: [trouver un logement](http://trouver-un-logement-679491.kjsp?RH=1329136382669&RF=1329136400015) [trouver-un-logement-679491.kjsp?RH=1329136382669&RF=1329136400015]. La personne responsable de l'accueil des étudiants internationaux vous enverra une proposition d'hébergement en résidence universitaire, ou une liste d'offres d'hébergements privés à consulter, si vous préférez un hébergement privé.

Pour tous renseignements concernant l'hébergement, s'adresser à:

Sabrina DELB [/adminsited/fcktoolbox/fckeditor/editor/javascript:melA('accueil.international',",",',univ-poitiers.fr');]

Tel : +33.(0).5.49.45.30.87

E-mail : accueil.international@univ-poitiers.fr

COUVERTURE SOCIALE

Etudiants de l'Union Européenne : exonération d'affiliation au régime de sécurité sociale des étudiants français mais il faut posséder la carte européenne de l'assurance maladie ou tout autre document attestant d'une couverture sociale (**fournir une photocopie au moment de l'inscription**)

Etudiants non européens (hors Québec)

pour un séjour de plus de 3 mois il est obligatoire d'être affilié au régime français de la sécurité sociale.

Etudiants Québécois :

Grâce au protocole d'entente France-Québec, les étudiants Québécois sont dispensés de payer les frais de sécurité sociale étudiante. L'étudiant devra **absolument** fournir, au moment de son inscription le formulaire signé "SE 401-Q-106".

COURS DE FRANÇAIS

Le Centre de français langue étrangère [<https://cfl.univ-poitiers.fr/>] propose des cours de français aux étudiants internationaux souhaitant améliorer leur niveau de français.

Livret d'accueil Faculté Droit et sciences sociales (Course catalogue)



[PDF - 1 Mo] [

http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273351545&ID_FICHE=102

]

Livret d'accueil - Université de Poitiers



[PDF - 2 Mo] [

http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273344666&ID_FICHE=
]

Charte des examens des étudiants internationaux

[Télécharger la charte \[PDF - 324 Ko\]](#) [

http://droit.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273352544&ID_FICHE=
]